

Lot n° : 11

Section : AL

N° : -

Superficie : 568 m<sup>2</sup>  
dont 87 m<sup>2</sup> en zone AP (PLU)  
dont (a) = 85 m<sup>2</sup>

Superficie de plancher maximale : 240 m<sup>2</sup>

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin  
Bâtiment Le Phoenix  
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Architectes



DGA Architectes et Associés  
5, Rue Georges Legagneux  
BP 90303  
85 500 LES HERBIERS  
tel: 02 51 67 17 83  
contact@dga-architectes.com

AADP  
17, avenue Jean Jaurès  
85 100 LES SABLES D'OLONNE  
tel : 02 51 32 17 36  
t.duranteu@aadp-architectes.com

Paysagiste - Conceptrice

Lorraine DONDAINAS  
GEOUEST



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE

www.geouest.fr

46 rue B. Franklin - BP 50352  
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

# COMMUNE DES ACHARDS

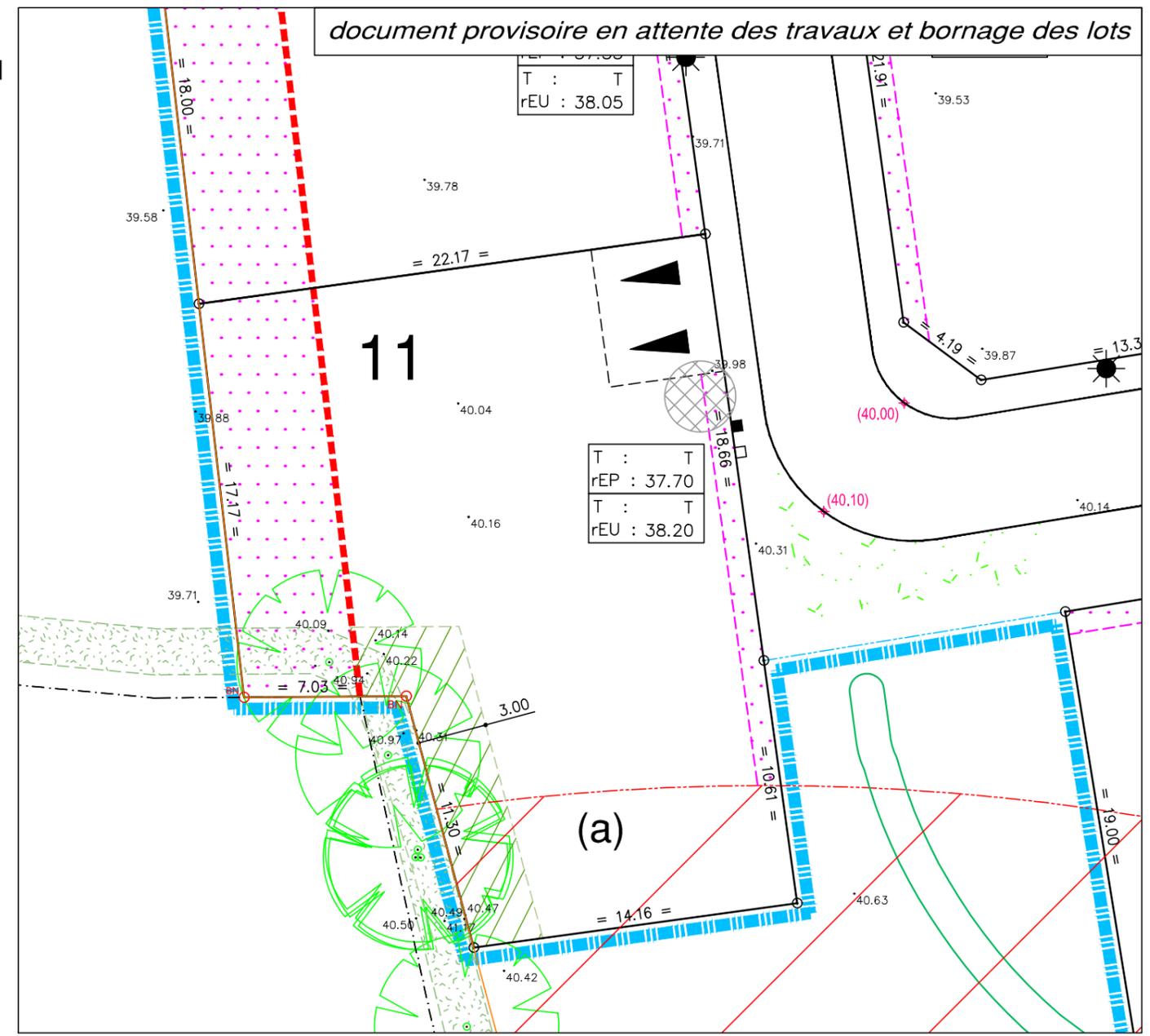
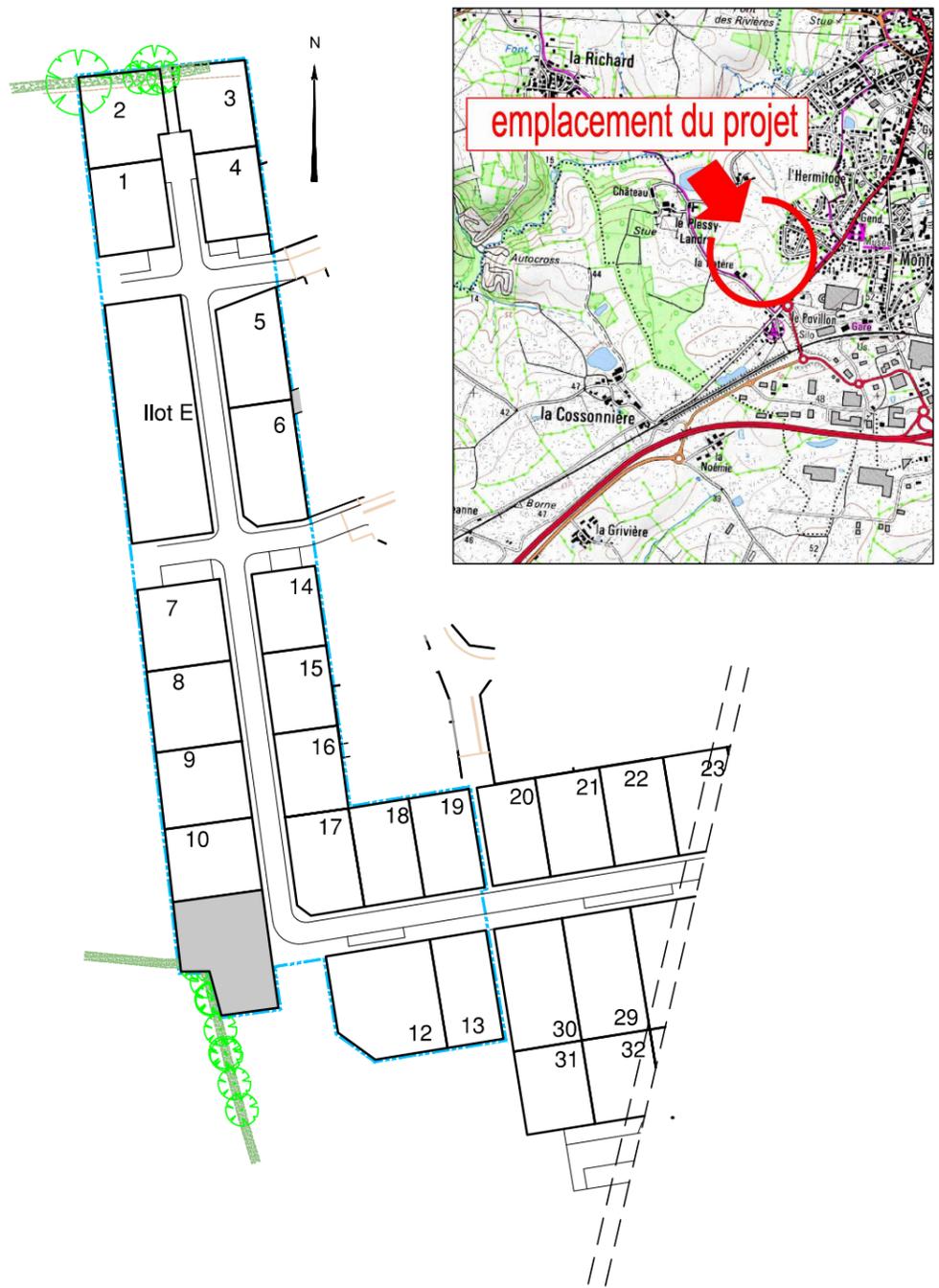
Rue du Laurier - Rue du Romarin

## Lotissement à usage principal d'habitation "Le Domaine des Alizés" tranche 1

autorisé par arrêté N°PA 085 152 23 A0004 du 26/02/2024

### PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

### PLAN DE SITUATION



**LEGENDE**

- Périmètre du permis d'aménager
- Secteur de moins de 100m d'un bâtiment agricole (Non constructible)
- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum) - Lot 10
- Emplacement des places de stationnement publiques perméables
- Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Limite de zonage AP (PLU)

**Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)**

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- 00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : T - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : - - - - cote radier du branchement EU
- T : T - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : - - - - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- ↗ - signe d'appartenance de mur
- - borne OGE

**Ouvrages hors sols :**  
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

**ECHELLE 1/250**

0 5m 10m 20m